

Conditions Générales

Chaque élève accepte les conditions générales en participant aux cours. Il doit remplir le formulaire d'inscription et pour les mineurs, la signature des parents. Le formulaire d'inscription signé tient lieu d'engagement. La participation aux cours à la suite d'un cours d'essai gratuit, engage l'élève pour un semestre minimum de manière tacite.

Paiement

Le paiement se fait par cash, e-banking ou Twint, avant le début du semestre ou de l'année. Nous nous réservons le droit de refuser ou d'exclure un élève pour non-paiement ou en cas de comportement portant préjudice au cours.

Calendrier

Les cours sont donnés toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires, les jours fériés et la semaine précédant Noël. La saison se termine à la mi-juin. L'école et la commune de Préverenges ont priorité sur l'utilisation de la salle. En cas de besoin exceptionnel de la commune, les cours de danse ou de Pilates devront être déplacés à un autre jour.

Remboursement

Espace Danse ne propose ni déduction ni remboursement en cas d'impossibilité de suivre les cours, y compris les jours fériés. Dans la mesure du possible et selon les disponibilités, l'élève peut remplacer un cours manqué en participant à un autre cours existant.

Résiliation

En cas de résiliation du contrat avant son terme, aucun remboursement ne sera effectué. Les élèves désirant arrêter les cours définitivement doivent en informer la direction par écrit au moins un mois à l'avance. Sans avis de votre part, les contrats seront reconduits automatiquement de semestre en semestre, soit de manière annuelle.

Consignes

Il est formellement interdit de boire ou manger dans la salle et les vestiaires, sauf pour une bouteille d'eau en PET ou une gourde. Merci de respecter la propreté des locaux et du matériel mis à disposition. Les élèves doivent **respecter le silence avant et après les cours dans les vestiaires pour ne pas perturber les autres cours.**

Responsabilité de l'école

Espace Danse ne couvre pas les risques de maladies et d'accidents ; chaque élève doit être assuré personnellement. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. L'élève doit avoir une assurance maladie et accidents. Tout dommage matériel occasionné par l'élève sera couvert par son assurance responsabilité civile ou celle de son répondant. Il en va de même pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Droit à l'image

Par la signature du contrat, vous acceptez que votre image ou celle de votre enfant puisse apparaître sur des supports publicitaires liés à l'école, tels que le site internet par des photos ou vidéos. Si vous refusez, merci de le mentionner sur le contrat.

Généralités :

La direction se réserve le droit de mettre à jour les conditions générales en tout temps.

St-Sulpice, le 30 juin 2024